

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE**

**VILLE DE  
DOURGES**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**DÉCISION N° 2025 - 11**

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
DANS LE CADRE DU FESTIVAL  
« LIVE ENTRE LES LIVRES 2025 » - PAS DE CALAIS  
A LA BIBLIOTHEQUE « PATRICK DEFRANCO »  
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin de la mise en place du festival « Live entre les Livres 2025 » - Pas de calais à la Bibliothèque « Patrick DEFRANCO »,

CONSIDERANT la proposition de l'association « DYNAMO »,

**DÉCIDE**

Article 1 : De signer une convention de partenariat avec l'association « DYNAMO » sise 5 rue Jean-Raymond DEGREVE – 59260 HELEMMES-LILLE, pour la mise en place d'un atelier de fabrication d'instruments rigolos qui se déroulera de la manière suivante :

- le samedi 5 avril 2025 à partir de 10h00 et pour une durée de 120 minutes.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 612,00 € TTC.

Article 3 : La convention prend effet à compter de sa date de signature, soit le 14 février 2025.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 14 février 2025



Le Maire,  
Monsieur Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2025

Application agréée E-legalite.com